Séance du lundi 21 mars 2016

L'an deux mil seize
Et le vingt et un mars
à 20 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.
Etaient présents : EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, ROTTIER Corinne, VOTAVA Nadine, DE MEYERE Patrick, COURTIN Élisabeth, LEGRAND Anthony, PINCONNET Gilles, AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, BLUTEAU Sandra, PATAULT Florie
Absents excusés : MONTAROU Lionel
absent : Néant
Secrétaire de séance : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Lionel MONTAROU a donné son pouvoir à M. Dominique EDON

AMENDES DE POLICE

2016 - 15

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :
- création d'un parking au 10 rue des lilas, face à l'école primaire. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 390 € H.T.
- acquisition de deux radars pédagogiques pour réguler la vitesse sur la commune. Le coût prévisionnel de cette acquisition est estimée à 2 980 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Décide :
- de réaliser les travaux de création d'un parking au 10 rue des Lilas pour un montant prévisionnel de 4 390 € H.T.
- d'acquérir deux radars pédagogique pour un montant prévisionnel de 2 980 € H.T.

S'engage à réaliser ces décisions sur l'année 2016 et les inscrire au budget en section d'investissement.
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les décisions susvisées. **Adopté à l'unanimité**

D.E.T.R. 2016
(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

2016 - 16

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que certaines opérations sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016. Il propose donc de solliciter dans le cadre de la D.E.T.R. 2016 le projet susceptible d'être éligible est :
1 - travaux d'aménagement du P.A.V.E cheminement n° 1 (rue des Lilas) et n° 8 (rue des bleuets)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Décide de solliciter le concours de l'État et arrêté les modalités de financement suivants :

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d 'ouvrage	10 000 €
DETR	4 000 €
Autre public CCHS	6 000 €
TOTAL	20 000 €

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016.
Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses en section d'investissement.
Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.
Adopté à l'unanimité

ACQUISITION
10 RUE DES LILAS

2016 - 17

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal quand séance plénière du 13 novembre 2015 a autorisé de faire une offre pour l'acquisition de parcelles au 10 rue des Lilas, informe que cette proposition ayant été retenue. Il est nécessaire de délibérer pour acter l'acquisition de ces parcelles.
Vu l'article L 1111-1 du code général des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles au 10 rue des Lilas pour un prix maximum de 15 000 € hors frais de notaire.
Indique que les crédits seront inscrit au budget de l'année en cours.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette acquisition.
Adopté à l'unanimité

TRAVAUX
VOIE COMMUNALE N°125

2016 - 18

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis concernant les travaux de renforcement de la voie communale n° 125.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
De retenir les sociétés suivantes pour les travaux de renforcement de la voie communale n° 125 :
- société COLAS sis CHAMPAGNE pour un coût prévisionnel de 32 550,40 € H.T.
- société FOUQUET sis LA CHAPELLE SAINT REMY pour un coût prévisionnel de 2 893,50 € H.T.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DEVIS
PHOTOCOPIEURS
ECOLES

2016 - 19

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis pour le renouvellement des photocopieurs aux écoles.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
De retenir la société CONTY, sis à SAINT-PAVACE, pour la location et la maintenance des photocopieurs aux écoles comme suit :
2 photocopieurs - école maternelle et école primaire :
Location financière :
5 ans (20 trimestres) à compter du 1er septembre 2016 pour un montant de 190 € H.T./trimestre.
Contrat de maintenance :
Coût copie noir et blanc 6 € H.T. les 1 000 pages pour un volume annuel de 25 000 pages pour l'école primaire et un volume de annuel de 30 000 pages pour l'école maternelle.
Ce contrat comprend les consommables hors papier (toner, tambour, développer), la maintenance technique (pièces, main d'œuvre et déplacement.
Prend note que le coût de la maintenance des photocopieurs des écoles sera appliqué dans le cadre de la commande du renouvellement du photocopieur de la mairie qui doit intervenir en mai 2017.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DEVIS

TELEPHONIE

2016 - 20

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal qu'il à été réalisé un diagnostic complet sur la téléphonie de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
De retenir :
- la solution de l'opérateur ORANGE : comprenant les abonnements fixe, mobile et internet pour un coût prévisionnel global mensuel de 185,52 € H.T. (montant lissé incluant remise successive)
- la solution matériel AASTRA : comprenant un standard téléphonique, postes téléphoniques, l'installation et la formation pour un coût prévisionnel mensuel de 179,60 € H.T. *(engagement sur 21 trimestres, propriétaire de l'installation à l'issus du contrat)*
- les avantages commerciaux :
    - 12 mois d'abonnement opérateurs lissés soit 2 226, 30 € H.T.
    - remboursement des frais de résiliations des contrats actuels jusqu'à 102,22 € H.T.

Soit un montant prévisionnel total de 365,12 € H.T. par mois.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DEVIS

INFORMATIQUE MAIRIE

2016 - 21

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal le devis pour le changement de l'unité centrale de la mairie, qu'il est nécessaire de changer par un manque de capacité et disfonctionnement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
De retenir la société CONTY sis SAINT-PAVACE pour l'acquisition de l'unité centrale de la mairie, le devis comprend l'acquisition et l'installation.
Le coût s'élève à 1 622,00 € H.T.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

DEVIS

RADARS PEDAGOGIQUES

2016 - 22

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du conseil municipal les différents devis pour l'acquisition de deux radars pédagogiques pour limiter la visite sur le territoire de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
De retenir la société TRAFIC sis NORROY LE VENEUR pour l'acquisition de radars pédagogiques.
Le coût de l'acquisition s'élève à 2 980 € H.T.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE

2016 - 23

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention d'entente intercommunale des communes de LOMBRON, BEILLE et LA CHAPELLE SAINT REMY qui a pour objet de prendre en charge conjointement les frais de fonctionnement de la future maison de santé pluridisciplinaire de LOMBRON.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte la convention d'entente intercommunale avec les communes de LOMBRON, BEILLE et LA CHAPELLE SAINT REMY.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.
Adopté à l'unanimité

TARIF 2017

SALLE POLYVALENTE

2016 - 24

Vu la délibération N° 2015-13 du 24 mars 2015 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente,
Le planning 2017 des locations de la salle polyvalente étant ouvert,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide que les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2017 restent inchangés comme suit :

Location : petite salle + cuisine :

Réservation 60 jours avant la date de location

	LOCATION		CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	DU 1ER MAI AU 14 OCTOBRE	DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL
OCCUPATION WEED-END (du vendredi 13h30 au lundi 9h)	120 €	140 €	25 €	60 €
OCCUPATION SEMAINE Une journée (du lundi au jeudi)	50 €	50 €	10 €	15 €

Location : les 2 salles + cuisine :

	LOCATION		CONSOMMABLES	
	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE	DU 1ER MAI AU 14 OCTOBRE	DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL
OCCUPATION VENDREDI SOIR OU UN JOUR FERIER EN SEMAINE	200 €	260 €	25 €	60 €
OCCUPATION WEED-END (du vendredi 13h30 au lundi 9h)	340 €	390 €	50 €	120 €
OCCUPATION SEMAINE	130 €	195 €	15 €	40 €

Concernant les associations de la commune :

GRANDE SALLE + CUISINE	LOCATION	CONSOMMABLES	
LUNDI A JEUDI POUR LES MANIFESTATIONS PAYANTES			
1 GRATUITE	0 €	15 €	40 €
OCUPATION PAYANTE	70 €	15 €	40 €
VENDREDI AU DIMANCHE 1 GRATUITE	0 €	50 €	120 €
2 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	120 €	50 €	120 €
3 OCCUPATIONS WEEK END PAR AN	120 €	50 €	120 €
A PARTIR DE LA 4EME OCCUPATION	300 €	50 €	120 €
PETITE SALLE + CUISINE			
VENDREDI AU DIMANCHE	40 €	10 €	15 €

Autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité**